



changement des horaires de travail

Par **Iolita44**, le **30/01/2009** à **18:56**

Bonjour,

je vous précise tout d'abord que je suis dans le secteur de la métallurgie et dépendante de la convention de loire-atlantique.

Mon entreprise a mis en place aménagement du temps de travail. Nous sommes une société qui avoisine les 200 salariés.

Je suis donc opérateur fraiseur sur commande numérique et je pratique mon travail depuis 3 ans en 2/8.

Aujourd'hui, on m'annonce à la fois un changement de poste (ajusteur) et un changement d'horaires qui seront à la journée avec une pause déjeuner le midi alors que je faisais journée continue avec une pause 1/4 de 20min.

Nous ne sommes environ que 10% à être concernés parmi ceux-là, 75% sont des intérimaires alors que je suis en fixe.

De plus, la personne avec qui j'étais en binome, elle, rest en 1/4 et moi je devrais assurer une partie du reste pdt ma journée en plus de l'aju.

Je ne suis évidemment pas d'accord, quand pensez-vous ?

En espérant être assez compréhensive, je vous remercie par avance